

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

PRIMEDI 21 Messidor,

(Ere vulgaire.)

Samedi 9 Juillet 1795.

Nouvelles assurances d'amitié et hement, données par le grand-seigneur à la cour de Vienne, en ap- prenant les succès des Français talie. — Découverte d'une conspiration dans le Tyrol. — Arrestation des chefs de cette conspiration. — Détails sur la fête célébrée à Genève pour l'anniversaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau. — Entrée des Français dans la ville de Livourne. — Arrêté du bureau central de Paris, relatif aux colporteurs et crieurs de journaux. — Décret d'accusation contre le représentant Drouet.

A V I S.

Le prix de la souscription est actuellement de 9 livres pour trois mois, 16 livres pour six mois, et 30 livres pour un an. Les Souscripteurs qui n'enverront point les sommes fixées ci-dessus ne seront servis qu'au prorata de la valeur qu'ils auront adressée.

H O N G R I E.

Extrait d'une lettre de Hermanstadt, du 1^{er} juin.

Aussi-tôt que le grand-seigneur eut connaissance de la défaite des troupes impériales en Italie, il expédia un courrier extraordinaire à la cour de Vienne, avec de nouvelles assurances d'amitié & d'attachement propres à faire dissiper les moindres inquiétudes. Notre empereur, moins incrédule que Saint-Thomas, & voulant mettre à profit des offres aussi obligantes, a donné ordre aux troupes de nos frontières & de notre ville, de se mettre aussi-tôt en marche pour l'Italie; les mêmes ordres ont été signifiés aux troupes qui se trouvant dans la province d'Esclavonie & à Temisvaraden. Les personnes qui connoissent la politique du grand-seigneur, doutent beaucoup de sa sincérité à l'égard de la maison d'Autriche.

La rébellion du pacha de Widdin est une véritable mascarade turque, pour fermer les yeux à la maison d'Autriche sur des opérations plus importantes.

Le même pacha, ainsi que celui de Belgrade, ont promis aux artistes allemands, autrichiens, tels que manufacturiers & autres utiles à un grand état, tous les encouragemens pour les attirer chez eux. (Il n'est pas inutile de remarquer que, depuis les dernières guerres entre la Russie, les Turcs & les Autrichiens, les artistes

en tous genres ont été favorablement accueillis chez les Turcs ainsi qu'en Russie.)

Tel est l'état au vrai des choses dans nos contrées. Joseph II, dans la dernière guerre, étant devant Belgrade, dit à son feld-maréchal Laudon: « Mon général, » il faut y aller de bonne foi; car, sans cela, nous ris- » quons tous d'être un jour ou Turcs ou Français ».

A U T R I C H E.

Extrait d'une lettre de Vienne, du 20 juin.

La mésintelligence qui regne dans les opérations militaires, & qui, de tout tems, a été l'origine de tous nos maux, a déterminé S. M. l'empereur, à donner carte blanche au président du conseil de guerre, le comte de Nostiz, homme estimable par ses talens.

On paroît prendre beaucoup d'intérêt aux opérations futures de l'armée d'Italie en Tyrol; elle a déjà été renforcée par 15 mille hommes. Une autre armée de 40 mille hommes se rassemble dans les environs de Klagenfurt, Laibach & Trieste; elle sera commandée par les généraux les plus expérimentés, le comte Wentzel, Calleredo, Neybauer & Specht.

On a découvert en Tyrol une conspiration ourdie par plusieurs principaux seigneurs, tendante à renverser la monarchie; les chefs ont été arrêtés & conduits ici sous bonne escorte.

S U I S S E.

Extrait d'une lettre écrite de Genève, le 29 juin.

Nos révolutionnaires comptent sûrement beaucoup sur la réussite des complots de vos jacobins; ils ont repris, depuis quelque tems, leur gaieté féroce; & ils se montrent par-tout avec une audace qui n'annonce que trop certainement quelques nouveaux malheurs à notre petite république.

Hier, on a célébré l'anniversaire de la naissance de

notre illustre concitoyen J. J. Rousseau. Cette fête auroit pu être fort belle & les acteurs très-nombreux; car le souvenir de ce grand homme est cher à tous les Genevois; mais les terroristes qui sont toujours nos maîtres, s'étant emparés de toutes les dispositions de la cérémonie, beaucoup d'honnêtes citoyens n'ont voulu, pour cette raison, ni y assister, ni y envoyer leurs enfans. Voici, à peu près, quelles ont été ces dispositions. Ceux qui, d'après l'invitation du conseil, ont voulu participer à cette célébration, se sont rassemblés sur la Treille; & c'est de là qu'est parti le cortège, qui a fait le tour de la ville, passant devant la maison où est né Jean-Jacques; au Lycée, où est son buste; & de-là au temple des Loix, où l'on a prononcé un discours qui a terminé la cérémonie. On voyoit en tête de cette procession les principaux assassins du mois de juillet 1794; venoit ensuite un petit corps d'officiers de la garde nationale; puis des groupes d'enfans des deux sexes, qui n'avoient pas trop l'apparence d'être élevés suivant les principes du philopophe auquel ils alloient offrir des fleurs, comme un hommage dû au restaurateur de l'éducation; ensuite un groupe d'hommes en costume de sans-culotte, portant au bout de longs bâtons les uns des trophées, les autres des sentences de Rousseau; enfin toutes les autorités constituées, avec une bande de musiciens qui jouoient alternativement des airs patriotiques & des airs du *Devin du Village*. La promenade s'est faite avec ordre & décence, sans doute à cause de la présence du résident de France, qu'on respecte pourtant, quoiqu'on l'appelle tout bas *muscadin* & *aristocrate*, ainsi que ceux qui l'ont envoyé. Mais la cérémonie ne fut pas plutôt terminée que les bouchers de Jeannot en bonnet rouge se répandirent dans tous les quartiers en battant le pas de charge (qui est la marche au bruit de laquelle on conduisoit au Lycée les malheureux qu'on a massacrés en juillet), en chantant leurs chansons sanguinaires, en vomissant des menaces horribles contre les honnêtes gens, qu'ils appellent tous *aristocrates* & *muscadins*.

Je ne me permets point de réflexions sur cette manière barbare de célébrer une fête en l'honneur du grand Rousseau; je me contente de vous dire des faits d'après lesquels vous pourrez juger que nous sommes plus que jamais sous la griffe des patriotes exclusifs; car quand ces tigres peuvent impunément faire des menaces, ils ne sont pas loin de les effectuer. Notre gouvernement, si nous avons quelque chose qui puisse porter ce nom, est sans aucune force; il n'a d'autre impulsion que celle que lui donne la coalition des membres du tribunal révolutionnaire de juillet. Les honnêtes gens *englués* ou *gouvernistes* sont bien dix fois plus nombreux que leurs ennemis; mais ils sont vingt fois moins actifs, & il n'est pas sans vraisemblance, qu'avant peu on les conduira de nouveau à la prison de Chante-Poulet, & de-là à la boucherie (que nos antropophages nomment, en riant, la montagne de Plomb, parce que c'est à coups de fusil qu'ils y expédient leurs victimes), sans éprouver de leur part plus de résistance que n'en opposeroit un troupeau de moutons; tant l'expérience est peu utile aux hommes.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES.

De Nice, le 11 messidor.

Un bâtiment venant de Livourne & qui est entré dans

ce port, nous a donné la nouvelle certaine que le 27 de ce mois une garnison française, composée de 5 mille hommes d'infanterie & de quelques escadrons de cavalerie, avoit pris possession de ce port, du consentement du grand duc de Toscane, conformément à ce qui lui avoit été demandé par le directoire exécutif de France. Les Anglais, qui sans doute avoient eu connoissance de la négociation qui avoit précédé cette mesure, avoient dégarni précipitamment les ateliers & les magasins qu'ils avoient formés presque à main armée dans ce port; & les troupes françaises y ont trouvé peu d'effets. En même-temps tous les bâtimens britanniques s'étoient éloignés; & au moment de l'entrée de la garnison française à Livourne, il ne restoit que deux frégates anglaises à l'entrée de la rade & hors de portée de toute batterie.

Cet événement jette absolument hors des ports de toute l'Italie l'escadre anglaise qui n'aura plus d'asyle dans ces mers que le port de Saint-Florent en Corse. Comme on vient d'apprendre qu'il est arrivé quatre vaisseaux de ligne & quatre frégates venant d'Angleterre à Gibraltar, on suppose que le ministère britannique va renforcer l'escadre qu'il tient dans la Méditerranée, afin d'essayer quelque entreprise contre les états d'Italie qui ont passé de la neutralité à une sorte d'état de guerre contre la Grande-Bretagne en lui fermant leurs ports.

Le bruit court ici que la cour de Vienne est en pleine négociation de paix avec la France, & on se flatte que l'Europe jouira incessamment d'une pacification générale, dont tous les peuples ont besoin. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'intérieur des états de la maison d'Autriche est absolument dépeuplé, & que le nombre de soldats que cette cour s'est trouvée forcée d'envoyer dans tous les points différens que les Français ont attaqués, est fort au-dessus des moyens qui sont en son pouvoir, sur-tout depuis que tant d'alliés de la coalition l'ont abandonnée.

De Paris, le 20 messidor.

On s'occupe beaucoup du traité de paix qui se négocie entre la république & le pape. Quelques personnes s'étonnent qu'on parle de paix avec une puissance sans avoir entendu dire qu'on fût en guerre. Elles ont oublié que nous nous sommes emparés du comtat d'Avignon, sans l'agrément de son ancien souverain, & que nous en sommes toujours en possession. Cela ne peut-il pas se considérer comme un état de guerre?

L'affaire de Drouet occupe aujourd'hui l'attention; ses défenseurs renouvellent tous les genres d'efforts. Les groupes se sont formés aux Tuileries, malgré la contrariété du tems; & ces groupes, composés de tous les vétérans de l'anarchie, défendent Drouet avec beaucoup d'empportement. Chacun lit avec attention le discours de Thibaudeau, qui offre le modèle d'une discussion forte & vigoureuse. Cependant il est des journaux qui poussent l'impudence jusqu'à nier la conspiration de Gracchus Babeuf, Antonnelle, celui qui, étant juré du tribunal révolutionnaire, fit périr comme conspirateurs Vergniaux, Roger-Ducos, Boyer-Fonfrède, ne peut soumettre son esprit à voir les traces les plus légères d'une conspiration dans cet amas de pièces que la destinée a conservées pour faire voir toute la force des combinaisons du crime. Si l'on en croit certains journaux, personne, jusqu'à

présent, ne s'est présenté dans le comité secret du conseil des anciens pour parler contre Drouet. La vérité est, que dans la séance d'hier, un seul membre a parlé dans cette discussion, c'est Armand, de la Meuse; il a été interrompu, parce qu'il avoit perdu la moitié de son discours. Aujourd'hui la discussion continue, & à coup sûr les orateurs du conseil des anciens ne démentiront point leur énergie dans cette circonstance.

On écrit de Strasbourg, en date du 13 messidor, que l'aile gauche de notre armée du Rhin, sous les ordres du général Dessaix, est à Oberkisch, Renchen, &c., pays faisant partie de la principauté de l'évêque de Strasbourg; tandis que le cardinal de Rohan, qu'on avoit dit mort, est retiré à Francfort, où il fait sa résidence. L'aile droite de la même armée, commandée par le général Ferino, s'avance sur le Brisgaw, contre les débris du corps de Condé & de l'armée autrichienne. Plus de deux mille prisonniers autrichiens sont arrivés à Strasbourg, ainsi que six pièces de canon qui ont été prises à l'affaire de Renchen. Plusieurs corps de l'armée du Rhin, poursuivant leur marche victorieuse, se trouvent déjà à plus de quinze lieues de Strasbourg. Du côté de Rastadt, où marche le général Dessaix, les habitans de beaucoup de villages ayant pris la fuite, leurs habitations ont été livrées au pillage.

Le bureau central du canton de Paris a pris, le 3, un arrêté relatif aux colporteurs & crieurs de journaux, & contenant les dispositions suivantes :

Art. I^{er}. Les colporteurs & crieurs de journaux ne pourront crier leurs journaux qu'en circulant dans les rues; ils ne pourront s'arrêter dans aucunes rues ni places, sur aucuns ponts, culées desdits ponts, ni quais de cette commune.

II. Nul ne pourra colporter ni crier des journaux dans l'étendue de cette commune, s'il n'est enregistré à cet effet chez le commissaire de police de la division où est situé son domicile, lequel recevra sa déclaration, lui en délivrera une expédition ou extrait.

Ces déclarations seront visées par le bureau central, & portées sur un registre tenu à cet effet.

III. Il est défendu aux colporteurs & crieurs de journaux de rien changer au texte desdits journaux: ceux qui se permettront d'altérer les faits consignés dans leur journal, seront arrêtés & traduits devant l'officier de police judiciaire.

IV. Ceux qui seront trouvés s'arrêtant dans les rues, seront poursuivis comme provocateurs du rassemblement, aux termes des loix précitées, & traduits devant le jury d'accusation.

V. Les commissaires de police, officiers de paix, & tous autres officiers de police, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, en ce qui les concerne; les commandans de poste seront requis de leur prêter main forte, si le cas l'exige.

Les commissaires du bureau central,

Signé, BRON & COUSIN.

Le commissaire du pouvoir exécutif,

Signé, DESMOUSSEAUX.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

J'ai à la campagne une bonne provision d'anciens mercures, d'anciens journaux; & plus ils sont vieux, plus ils me plaisent. On y trouve des articles très-curieux dans plusieurs genres, des analyses forts bien faites. Je suis tombé ce matin sur le premier tome de l'Année Littéraire de Fréron, année 1756; & la première lettre qui a pour titre l'Observateur Hollandais, m'a paru des plus piquantes dans la circonstance actuelle. Cet extrait qui contient 36 pages est excellent à lire dans son entier. C'est un développement des principes & de la conduite des anglais à cette époque, & à cet égard il n'y a rien qui ne soit applicable au moment présent. La harangue du roi au parlement est de la nature de celles de ce temps-ci, & vous voyez dans l'esprit de ce gouvernement le même système machiavelique, la même violation de toutes les loix humaines qu'on lui reproche si justement aujourd'hui. Je renvoie donc à cette lettre tous ceux qui ont cette collection, & ils la reliront sûrement avec intérêt. J'en transcris seulement ici la dernière page pour ceux qui ne peuvent pas se procurer le plaisir entier.

MISANCIOS.

« En exposant aux yeux de ses lecteurs les excès dont les Anglais se sont rendus coupables à l'égard des Français & des Indiens, l'Observateur n'a garde de les attribuer à toute la nation. Il distingue deux nations en Angleterre; l'une, qui forme actuellement le très-petit nombre, est celle des sages: le prestige ne peut rien sur elle: juste dans ses voies, mesurée dans ses démarches; elle laisse courir devant elle la foule qui se précipite; par là elle retient en quelque façon l'état qui est entraîné. Voilà, monsieur, les véritables Anglais, dignes de la réputation qu'ils se sont acquise dans l'Europe; ils sont l'appui de leur patrie qu'ils honorent; ils en composent la plus saine, mais malheureusement la moindre & peut-être aujourd'hui la plus faible partie.

« L'autre est cette multitude inconsidérée qui se laisse emporter par l'opinion & subjugué par la haine; assemblage tumultueux de toute sorte de partis différens, mais par diverses intrigues, dont les chefs ont chacun leur intérêt particulier. Ce n'est point une nation qui consulte, qui réfléchit, qui délibère; c'est un peuple qui crie, qui s'agite, qui demande la guerre, qui n'en connoît ni les vrais motifs, ni les suites nécessaires; qui s'extasie devant un plan vaste & impossible; qui s'enivre de l'idée d'un commerce universel & exclusif; qui voit déjà celui de la France anéanti, ses ports détruits, la Grande-Bretagne seule reine des mers, & comme le disent fort bien les écrivains gagés pour la flatter, seule maîtresse des deux mondes. Pour exécuter ce projet chimérique, pour réaliser ce phantôme vide & brillant, toute voie est bonne, si elle paroit y conduire. Tout moyen est légitime, s'il est apparent. Les loix ne sont rien; la force peut tout: elle est le droit de sociétés. Voilà les rêves, disons mieux, voilà le délire de ce peuple effréné ».

NOTE DES RÉDACTEURS. L'Observateur Hollandais, de ce passage est tiré, étoit un ouvrage périodique, commandé par le gouvernement & composé par le citoyen Moreau, auteur des Discours sur l'histoire de France, & célèbre par différens ouvrages anti-philosophiques.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PELET (de la Lozère).

Suite de la séance du 19 messidor.

Villers avoit à peine achevé la lecture du projet de résolution relatif aux dépenses de l'institut national & au traitement de ses membres, qu'un grand nombre de voix demandent l'impression.

Vous vous trompez, mes collègues, disoit le rapporteur, il y a deux mois qu'il est imprimé.

Eh bien, l'ajournement.

Il y a deux mois, répliqua Villers, qu'il est ajourné.

N'importe, l'ajournement.

La majorité le leva au milieu des réclamations d'une foule de membres.

Sans doute, dit Villers, vous pouvez ajourner l'article relatif au traitement annuel des membres de l'institut; mais celui relatif aux dépenses de cet établissement, vous ne le pouvez.

Eh bien, disent plusieurs membres, la division.

Pastoret réclame contre l'ajournement; la constitution, dit-il, range les membres de l'institut national au nombre des fonctionnaires publics; donc ils ont droit à une indemnité.

Boissy dit en termes très-formels qu'il est fort intuite de dépouiller l'Italie & de ramener en France les chefs-d'œuvres que la main des arts a semés sur ce beau territoire, si, après avoir établi ces monuments dans nos musées, nous laissons mourir de faim nos savans & nos artistes.

Cambacérés. — Croyez-vous l'institut inutile?...

Plusieurs voix. — Non, non.

Cambacérés. — C'est donc par économie....

Des murmures l'interrompent.

Si vous ne voulez pas m'entendre, dit-il, je vais quitter la tribune.

Plusieurs voix. — Parlez.

Cambacérés. — Il ne s'agit pas ici d'une académie, mais d'une institution vraiment utile: on ne nous soupçonnera pas non plus de parler pour ceux de nos collègues qui en sont membres; ils ne peuvent pas cumuler de traitement. Rien au reste de plus facile que de ne pas gréver le trésor. Ne consacrez-vous pas par an 600 mille livres aux arts & aux sciences? Prélevez sur cette somme celle qui est nécessaire à l'institut national.

Cet accommodement plaît à Camus, qui appuie la proposition, & le conseil l'adopte, après avoir rapporté l'ajournement.

Séance du 20 messidor.

Le conseil approuve une résolution, portant qu'il sera établi un deuxième directeur du jury d'accusation dans le département de la Dyle.

Colombelle annonce que la commission des finances s'occupe sans relâche des travaux que le conseil lui a confiés; mais elle a pensé ne devoir pas proposer de nouvelles mesures jusqu'à ce que le conseil des anciens se

soit expliqué sur celles qui ont été soumises à son approbation.

Delahaye expose que les dernières résolutions prises par le conseil avoient produit un effet merveilleux; le mandat étoit monté à 8 liv. 15 sols (on murmure); mais à l'instant des agioteurs l'ont offert à 8 liv.

Delahaye nomme Lacaze & Sevene, & demande qu'ils soient dénoncés au directoire & poursuivis; car, dit-il, ce délit est bien aussi grave que celui de ce journaliste qu'on arrêta pour avoir inséré dans sa feuille un fait faux.

Camus & Colombelle rendent compte que ces agioteurs se disent agens du gouvernement; rien n'est plus faux; la première instruction de la trésorerie à ses agens, c'est de ne pas se découvrir.

Oudot se plaint, de ce qu'ayant aux termes des loix, voulu prendre à l'hôtel d'Uzès des renseignemens sur les biens nationaux soumissionnés; il n'y a trouvé que des commis fort insolens & pas un tableau de ces soumissions.

Tous ces faits seront dénoncés au directoire par un message.

Nous ferons connoître demain un discours de Mercier sur l'étude des langues étrangères.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen PORTALIS.

Séance du 20 messidor.

Le conseil qui étoit en comité général pour l'affaire de Drouet, rend sa séance publique à deux heures, pour voter par scrutin secret.

Chaque membre, en costume, montoit au bureau déposer son suffrage, après que celui qui avoit été appelé avant lui en étoit descendu. Deux secrétaires placés à côté du président, avoient ainsi que lui les yeux fixés sur l'urne.

On a appelé une seconde fois les membres qui n'avoient pas répondu au premier appel. Il y a eu 199 votans; 51 membres étoient absens.

A mesure que le président lisoit les bulletins, il les remettoit à l'un des secrétaires qui les montrait au conseil. On a remarqué que l'accent du président étoit foible & pénible lorsqu'il prononçoit le *oui*; il étoit ferme & assuré lorsqu'il prononçoit *non*.

Cinquante-huit voix ont été pour la négative & 141 pour l'affirmative; en conséquence le conseil des anciens a déclaré qu'il y avoit lieu à accusation contre le représentant du peuple Drouet, & a prononcé le renvoi à la haute-cour de justice.

Le conseil renvoie plusieurs résolutions à l'examen de diverses commissions.

Le Sultan indécis ou les deux Circassiennes, anecdote turque, suivie de Contes en vers; in-12 avec figures, par le citoyen Dusausseur, Paris, chez Chambon, libraire, rue des Grands-Augustins.